



HONORAIRES AGENCE TRANSACTIONS

Ces honoraires comprennent la rédaction du compromis de vente et le suivi du dossier jusqu'à la signature de l'acte authentique – Les honoraires d'agence sont à la charge de l'acquéreur ou du vendeur selon les termes du mandat. Les montants d'honoraires sont TTC avec un taux de TVA inclus de 20 % (Taux en vigueur).

<u>VENTES : VILLAS / MAISONS / APPARTEMENTS / TERRAINS / GARAGES</u>	
Ventes inférieures et jusqu'à 15 000 €	1500 € TTC
Ventes entre 15 001 € et jusqu'à 75 000 €	10 % TTC
Ventes entre 75 001 € et jusqu'à 90 000 €	8 % TTC
Ventes entre 90 001 € et jusqu'à 125 000 €	7 % TTC
Ventes entre 125 001 € et jusqu'à 135 000 €	6,5 % TTC
Ventes entre 135 001 € et jusqu'à 160 000 €	6 % TTC
Ventes entre 160 001 € et jusqu'à 200 000 €	5,5 % TTC
Ventes entre 200 001 € et jusqu'à 1 000 000	5 % TTC
Ventes supérieures à 1 000 001 €	4 % TTC

Aucun honoraire, aucun frais, de quelque nature que ce soit (publicité...) ne sont dus avant la conclusion d'un contrat.

SAS SUD HABITAT IMMOBILIER – 791, boulevard d'Alger, l'Acapulco 1 – 83600 FREJUS

Tél : 04 94 83 23 77 – Fax : 04 94 83 24 98 – Mail : sud-habitat@century21.fr

www.century21-sud-habitat-frejus.com

SAS au capital de 4 000 Euros – RCS Fréjus 814 734 802 – APE 6831 Z – Carte professionnelle N°CPI 83032015000002723 CCI du var – Garantie financière GALIAN 120 000 €

Chaque Agence est Juridiquement et Financièrement Indépendante